USAA, 1, rue du pont, 25720 Avanne-Aveney
Tél. 03.81.87.76.27; Courriel : avanneaveney.us.foot@orange.fr; Site Internet : http://usaa.footeo.com

# *PROCEDURE D'INSCRIPTION 2020-2021*

A partir de la saison 2020-2021, les renouvellements et les nouvelles demandes de licences sont réalisées obligatoirement sous forme dématérialisée. Par conséquent, le traditionnel dossier de demande de licence sous forme « papier » est remplacé par un dossier à renseigner en ligne (sur internet) par le licencié à réception d'un courriel du club. La procédure est décrite ci-dessous.

## 1. *Cas n° 1 : Renouvellement de licence*

Dès l'ouverture de saison, début Juin, les licenciés inscrits en 2019-2020 recevront automatiquement un courriel décrivant toutes les étapes à suivre afin de leur permettre de renouveler leur licence en ligne. Le dossier est constitué de formulaires à renseigner et de pièces justificatives à scanner et attacher à la demande. **Le document joint « FFF - Guide d'utilisation demandes dématérialisées » vous donne toutes les étapes de renseignement de votre demande de licence « en ligne ».**

Quelques précisions importantes ou qui peuvent vous faciliter la saisie de votre demande :

- Dans le cas d'un mineur, c'est le représentant légal qui doit procéder à la demande de licence.
- L'assurance standard, c'est-à-dire hors garantie complémentaire, est incluse dans le montant de la cotisation ; c'est celle qui est choisie le plus souvent ; toute option de garantie complémentaire est à la charge du demandeur et doit faire l'objet d'une demande de sa part adressée directement à l'assurance ; **attention, dans tous les cas vous ne pouvez passer à la page suivante que si vous avez confirmé votre lecture en entier des conditions d'assurance ; pour ce faire, amener « l'ascenseur » de la fenêtre de lecture jusqu'au bas du document**
- Si vous avez déjà fourni un certificat médical lors de votre inscription pour les saisons 2018-19 ou 2019-20, ce certificat reste valable pour la saison 2020-21 (validité durant 3 saisons) ; il vous sera alors demandé de confirmer que vous avez répondu « non » à tous les points du questionnaire médical ; toutefois, vous n'avez pas besoin de télécharger, imprimer, renseigner et scanner ce questionnaire ; il vous suffira de le lire, vérifier votre situation par rapport à chacun des points listés et répondre ensuite que vous avez validé « non » à tous les points listés ou bien qu'il existe au moins un point auquel vous avez répondu « oui »
- Si votre certificat n'est plus valable ou bien s'il existe au moins un point du questionnaire médical auquel vous avez répondu « oui », alors il vous faut fournir un nouveau certificat médical ; dans ce cas, vous n'avez qu'à télécharger et imprimer le modèle certificat proposé, le faire renseigner tamponner et signer par le médecin, puis le scannez et le télécharger parmi les pièces justificatives demandées
- Parmi les pièces à justificatives à fournir, il vous faudra fournir une photographie d'identité à jour si celle-ci est périmée (en principe tous les 2 ans)
- Il vous est demandé également dans le mail de renseigner la « fiche d'inscription club » et de valider dans ce document que vous adhérez aux statuts et règlements du club ; ceux-ci sont consultables sur le site web de l'USAA à l'adresse : http://usaa.footeo.com

## 2. *Cas n° 2 : Nouvelle licence sans changement de club*

Tout nouveau licencié ne faisant pas l'objet d'une mutation devra fournir à son responsable de catégorie les renseignements suivants pour son inscription :

2.1 Nom et prénom
2.2 Date de naissance
2.3 Ville de naissance
2.4 Pays de nationalité
2.5 Adresse email du licencié
2.6 Adresse postale du licencié

Il recevra ensuite un courriel du club lui demandant de renseigner son dossier en ligne. La suite des opérations se déroule comme décrit dans le cas n° 1.

## 3. *Autres cas*

Pour tout autre cas, le licencié s'adressera à son responsable de catégorie lors de l'entraînement, à la secrétaire lors des permanences de début de saison ou bien contactera le trésorier au 06 66 56 90 09.

## 4. *Paiement de la cotisation*

La cotisation est exigible dès l'inscription. Le licencié aura la possibilité d'effectuer son règlement de plusieurs façons, selon son choix :

- Paiement en ligne par carte bancaire après renseignement de son dossier
- Remise de chèques ou espèces à son responsable de catégorie

Le paiement pourra s'effectuer en ligne en 5 mensualités maximum ou bien par chèques en 3 mensualités maximum ; toutefois, dans tous les cas, le règlement devra être réalisé en totalité dès l'inscription.

Les règlements par chèque ou espèces sont à remettre à la secrétaire du club ou au responsable de catégorie qui le lui transmettra. La demande de licence est enregistrée et transmise à la Ligue de Franche-Comté dès que le dossier est complet, incluant le règlement en totalité. **Tout dossier incomplet sera retourné au demandeur (demande de compléments par mail ou via le responsable de catégorie).**

**En cas de difficultés ou pour toute demande de renseignements, merci de vous adresser à la secrétaire lors des permanences de début de saison ou bien de contacter le trésorier au 06 66 56 90 09.**